

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES ETCEMINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **5e jour de mars 2018**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet  
Siège #2 - Thérèse Blanchet  
Siège #3 - Richard Pouliot  
Siège #4 - Marcel Bégin  
Siège #5 - Jocelyn Pouliot  
Siège #6 - Rachel Goupil

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélard Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**46-03-2018**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS QUE**  
la Municipalité de Saint-Camille accepte l'ordre du jour tel que lu et présenté;

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 - Adoption du procès-verbal du 5 février 2018
- 4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES
  - 5.1 - Résolution,, acceptation des comptes à payer, feuille 03-18
  - 5.2 - Résolution, changement au calendrier des séances du conseil pour avril
  - 5.3 - Résolution, processus d'embauche
  - 5.4 - Résolution, participation financière de la Maison des jeunes l'Olivier des Etchemins
  - 5.5 - Résolution, achat d'arbres emblématiques, embellissement de la rue Principale
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE
  - 6.1 - Résolution, achat d'un automate et de l'interface, au poste de pompage no. 1 des eaux usées
- 7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT
  - 7.1 - Résolution, achat de gré à gré de l'abat-poussière pour les rangs gravelés
- 8 - LÉGISLATION
  - 8.1 - Motion de remerciements aux membres de la Coopérative de Solidarité - "Les Habitations Saint-Camille"
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
  - 9.1 - Résolution, bail de location de la Régie des incendies du Secteur Est des Etchemins
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
  - 10.1 - Résolution, Nomination de Mlle Catherine Parent-Pelletier,

inspectrice en bâtiments et environnement

**10.2** - Avis de motion, premier projet de règlement 466-2018, afin de modifier le règlement 349, intitulé "Plan d'urbanisme"

**10.3** - Résolution, adoption du premier projet de règlement 466-2018, afin de modifier le règlement 349, intitulé "Plan d'urbanisme"

**10.4** - Avis de motion, premier projet de règlement 467-2018, aux fins de modifier le règlement no. 353 intitulé "règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction"

**10.5** - Résolution, adoption du premier projet de règlement 467-2018, aux fins de modifier le règlement no. 353 intitulé "règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction"

**10.6** - Avis de motion, premier projet de règlement 468-2018, aux fins de modifier le règlement no. 354, intitulé "règlement de zonage"

**10.7** - Résolution, adoption du premier projet de règlement 468-2017, aux fins de modifier le règlement no.354, intitulé "Règlement de zonage"

**10.8** - Résolution, demande d'autorisation à la CPTAQ, dossier de Gaéтан Poulin et Marcel Fournier

## **11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

**11.1** - Résolution, révision de la politique salariale pour l'embauche des moniteurs (trices) de terrain de jeux

**11.2** - Résolution, appel de candidatures, moniteurs(trices) de terrain de jeux, saison estivale 2018

**11.3** - Résolution, contrat d'adhésion et de tarification pour l'utilisation de la salle d'entraînement

**11.4** - Résolution, demande de commandite, voyage d'anglais, école Arc-en-ciel

## **12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE**

### **13 - CORRESPONDANCE**

**13.1** - Lettre, demande de commandite, Club de patinage artistique de Lac-Étchemin

**13.2** - Lettre de remerciements de l'Essentiel des Etchemins

**13.3** - Lettre demande de commandite, pour la 13e édition des Olympiades de l'école Arc-en-ciel

**13.4** - Lettre demande de commandite, Miss Teenage Canada (Lesly Bisson)

### **14 - VARIA**

### **15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## **ADOPTÉE**

### **3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**47-03-2018**

#### **3.1 - Adoption du procès-verbal du 5 février 2018**

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le procès-verbal du 5 février 2018 soit adopté, et signé tel que présenté;

## **ADOPTÉE**

### **4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Aucun suivi.

### **5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES**

48-03-2018

**5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 03-18**

**ATTENDU** : la liste des comptes numéro 03-18 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 5 mars 2018* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : **95,726.84\$**.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste **03-18** telle que présentée. Le total des comptes pour **MARS 2018 s'élève à: 95,726.84\$**.

**QUE** la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 03-18.

**ADOPTÉE**

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **MARS 2018**.

---

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

49-03-2018

**5.2 - Résolution, changement au calendrier des séances du conseil pour avril**

**CONSIDÉRANT QUE** le jour férié de Pâques se tiendra le lundi 2 avril prochain, et qu'il y a lieu de modifier la date de tenue de la séance d'avril pour le mardi 3 avril 2018.

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille modifie la date de tenue de la séance régulière d'avril pour le mardi 3 avril 2018;

**QU'UN** avis public sera publié à l'intérieur du bulletin municipal de mars et sur notre site web de la municipalité;

**ADOPTÉE**

50-03-2018

**5.3 - Résolution, processus d'embauche**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille a convenu dans ses prévisions budgétaires, un montant d'argent pour embaucher un chargé de projets et agent de développement pour s'occuper des dossiers de développement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut procéder avec le consultant en ressources humaines, M. Jocelyn Benoît Inc. pour s'occuper de monter le dossier d'appel de candidatures, de publication de l'annonce, de la réception des C.V., de faire une présélection des candidatures, de l'étude et de la préparation des entrevues jusqu'à l'embauche.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE** la Municipalité de Saint-Camille accepte l'offre de M. Jocelyn Benoît pour préparer le dossier d'appel de candidatures pour l'embauche d'un chargé de projet et agent de développement pour s'occuper des dossiers de développement.

**QUE** le conseil municipal accepte le coût des honoraires du consultant: 1,840.60\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

51-03-2018

**5.4 - Résolution, participation financière de la Maison des jeunes l'Olivier des Etchemins**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis participe au financement du projet de " La maison l'Olivier des Etchemins". Le montant de notre participation financière est de 285\$ pour 2018, ce qui représente 3% du budget 2018.

ADOPTÉE,

52-03-2018

**5.5 - Résolution, achat d'arbres emblématiques, embellissement de la rue Principale**

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Camille est régie par le code municipal du Québec et peut procéder de gré à gré pour tous les contrats en bas de vingt-cinq mille dollars;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut continuer en 2018, son projet d'embellissement de la rue Principale, par l'achat de pommeliers décoratifs qui est l'arbre emblématique de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut investir un montant 1200\$, ce qui représente le même montant que l'an passé.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille fixe le budget d'achat des arbres emblématiques à 1200\$.

**QUE** l'on procède de gré à gré pour l'achat des arbres emblématiques (pommeliers décoratifs) avec une entreprise horticole de la région;

**QUE** la vente des arbres se fasse de la façon suivante: la priorité va au citoyen de la rue Principale, la vente se fera à 30% du prix d'achat, plus un montant de 5\$ pour la terre noire et la poudre d'os pour la plantation.

**QUE** l'arbre devra être planté en façade de la propriété.

ADOPTÉE,

**6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE**

53-03-2018

**6.1 - Résolution, achat d'un automate et de l'interface, au poste de pompage no. 1 des eaux usées**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal du Québec, et peut procéder de gré à gré pour tous les contrats en bas de 25,000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'automate programmable et l'interface en place au poste de pompage principal, SP-1 des eaux usées ne fonctionnent plus, et que la durée de vie utile est terminée;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons besoin d'un automate et de l'interface pour le fonctionnement du poste de pompage et pour l'enregistrement des données du poste de pompage principal, SP-1;

**CONSIDÉRANT QUE** cet équipement est crucial pour garder en mémoire toutes les opérations du poste de pompage principal, SP-1 des eaux usées;

**CONSIDÉRANT QUE** nous approchons de la période critique de la fonte

des neiges et nous avons besoin de cet équipement le plus tôt possible.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité Saint-Camille procède de gré à gré à l'achat d'un automate et de l'interface à notre poste de pompage principal, SP-1 des eaux usées.

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de CWA au montant de 9,200\$ (taxes en sus)

**QUE** la soumission fasse partie intégrante de cette résolution;

**ADOPTÉE,**

## **7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT**

54-03-2018

### **7.1 - Résolution, achat de gré à gré de l'abat-poussière pour les rangs gravelés**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré (sur demande de prix) pour le projet d'achat de chlorure de calcium liquide (abat-poussière), au taux d'épandage (densité : 35%) pour environ 48,600 litres, pour la saison 2018;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis procède de gré à gré avec la compagnie Transport Adrien Roy et Filles Inc. pour l'achat de chlorure de calcium liquide, au taux d'épandage (densité: 35% ) pour environ 48,600 litres pour la saison 2018. .

**QUE** le prix au litre est de 0.335\$ et doit comprendre le matériau, le transport et l'épandage (taxes en sus).

**ADOPTÉE,**

## **8 - LÉGISLATION**

55-03-2018

### **8.1 - Motion de remerciements aux membres de la Coopérative de Solidarité - "Les Habitations Saint-Camille"**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME RACHEL GOUPIL APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis adresse une motion de remerciements à Monsieur Sébastien Talbot et Monsieur Vincent Pouliot pour leurs loyaux services comme secrétaire-trésorier et président du conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité "Les Habitations Saint-Camille", de 2007 à 2018.

**QUE** la Municipalité tient à souligner la grande générosité dont vous faites preuve depuis plusieurs années comme bénévole, et pour votre participation à la gestion de la coopérative de solidarité "Les Habitations Saint-Camille";

**QUE** le conseil municipal tient à vous remercier sincèrement au nom de la communauté de Saint-Camille-de-Lellis pour tout le travail accompli.

La Municipalité tient également à souligner votre travail et votre implication que vous accomplissez à titre de bénévole au sein de différents comités et organismes;

**ADOPTÉE**

**9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**

**56-03-2018**

**9.1 - Résolution, bail de location de la Régie des incendies du Secteur Est des Etchemins**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille a reçu une demande de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins, représenté par Madame Marielle Lemieux pour la location d'un local à l'édifice municipal, sis au 727, rue Principale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut encourager l'établissement du bureau de la nouvelle régie à Saint-Camille ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce local est vacant depuis plus de deux ans, et qu'il est disponible pour location;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité accepte d'ajouter deux stores pour les fenêtres et d'installer l'internet avec la vitesse de téléversement de 100 Mbps et de 100 Mbps pour le téléchargement.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille accepte de louer à la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE), représenté ici par Mme Marielle Lemieux, présidente de la Régie, un local sis au 727, rue Principale, à Saint-Camille, d'une grandeur de 13.66 pieds X 9.75 pieds pour une superficie totale de 133.18 pieds carrés. La location sera pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 1<sup>er</sup> avril 2019, au coût de 164\$/par mois (125\$/loyer + 39\$/internet);

**QUE** toutes les modalités relatives à la location soient contenues dans un bail de location qui sera signé par les deux parties;

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille ledit bail.

**ADOPTÉE,**

**10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**57-03-2018**

**10.1 - Résolution, Nomination de Mlle Catherine Parent-Pelletier, inspectrice en bâtiments et environnement**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis est partie prenante de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de la susdite entente (article 3.2), la municipalité a l'obligation de nommer les inspecteurs chargés de l'application de leurs réglementations;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'engagement d'une inspectrice par la MRC, il y a lieu de procéder à sa nomination par le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** cet engagement, à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement, est effectif depuis le 14 février 2018;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE** le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis nomme madame Catherine Parent-Pelletier, en plus de mesdames Annie

Venables, Lise Buteau ainsi que monsieur Cam Landry, à titre d'officiers municipaux en bâtiments et en environnement ;

**QUE** par cette nomination, ces personnes agiront à titre de fonctionnaires responsables de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements découlant de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement* applicables par la municipalité.

**ADOPTÉE,**

58-03-2018

**10.2 - Avis de motion, premier projet de règlement 466-2018, afin de modifier le règlement 349, intitulé "Plan d'urbanisme"**

**UN AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR JACQUES AUDET À L'EFFET QUE:**

Lors d'une séance du Conseil municipal, un premier projet de règlement no. 466-2018 aux fins de modifier le règlement numéro 349, intitulé "Plan d'urbanisme" de façon à permettre la conversion d'usage sur droit acquis en zone agricole permanente et ajuster une affectation publique à l'intérieur du périmètre urbain sera présenté afin d'intégrer les modifications rendues nécessaires suite à la révision du schéma d'aménagement de la MRC des Etchemins.

**ADOPTÉE,**

59-03-2018

**10.3 - Résolution, adoption du premier projet de règlement 466-2018, afin de modifier le règlement 349, intitulé "Plan d'urbanisme"**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 349 fut adopté le 4e jour du mois de février 2008;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 349 de façon à PROCÉDER À LA CONCORDANCE AVEC LE NOUVEAU RÈGLEMENT #126-17 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS :**

**QUE** le Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 466-2018 suivant:

**ARTICLE 1. Titre du règlement**

Le présent projet de règlement est intitulé « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 466-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 349 INTITULÉ « PLAN D'URBANISME » DE FAÇON À PERMETTRE LA CONVERSION D'USAGE SUR DROIT ACQUIS EN ZONE AGRICOLE PERMANENTE ET AJUSTER UNE AFFECTATION PUBLIQUE À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN »;

**ARTICLE 2. Objet du règlement**

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 349 adopté par ce Conseil le 4<sup>e</sup> jour de février 2008, dans le but suivant :

- **inclure les nouvelles informations relatives au remplacement des usages non agricoles (commerces et industries) en zone agricole permanente;**
- **Ajuster la cartographie du périmètre urbain suite à un changement d'usage;**

### **ARTICLE 3. Modifications du règlement 349**

**3.1 :** Le règlement numéro 349 intitulé « Plan d'urbanisme » est par les présentes modifié. (Voir copie complète du règlement 466-2018 en annexe) qui fait partie intégrante de cette résolution.

### **ARTICLE 4.**

Avis de motion du présent règlement a été donné le 5 mars 2018

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉE,**

60-03-2018

**10.4 - Avis de motion, premier projet de règlement 467-2018, aux fins de modifier le règlement no. 353 intitulé "règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction"**

**UN AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE CONSEILLER MONSIEUR JOCELYN POULIOT À L'EFFET QUE:**

Lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, un premier projet de règlement no. 467-2018 aux fins de modifier le règlement numéro 353, intitulé "Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement de construction" sera présenté de façon à adapter certains articles présentant des difficultés d'application et ajuster les sanctions pénales pour les contraventions aux règlements d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

61-03-2018

**10.5 - Résolution, adoption du premier projet de règlement 467-2018, aux fins de modifier le règlement no. 353 intitulé "règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction"**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 353 fut adopté le 4<sup>e</sup> jour du mois de février 2008;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 353 afin d'ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS ET AJUSTER LES SANCTIONS PÉNALES

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS :**

**QUE** le Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 467-2018 suivant:

**ARTICLE 1. Titre du règlement**

Le présent projet de règlement est intitulé « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 467-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 353 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION », DE FAÇON À ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS ET AJUSTER LES SANCTIONS PÉNALES POUR LES CONTRAVENTIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME »;

**ARTICLE 2. Objet du règlement**

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 353 adopté par ce Conseil le 4 février 2008, dans les buts suivants :

- Corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'applications;
- Corriger et adapter les articles avec la réglementation associée au lac artificiel privé;
- Effectuer une mise à jour des sanctions pénales;

**ARTICLE 3. Modifications du règlement 353**

**3.1 :** Le règlement numéro 353 intitulé « Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction » est par les présentes, modifié. (Voir copie complète du règlement 467-2018 en annexe) qui fait partie intégrante de la présente résolution.

**ARTICLE 4.**

Avis de motion du présent règlement a été donné le 5 mars 2018

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉE,**

62-03-2018

**10.6 - Avis de motion, premier projet de règlement 468-2018, aux fins de modifier le règlement no. 354, intitulé "règlement de zonage"**

**UN AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA CONSEILLÈRE MADAME RACHEL GOUPIL L'EFFET QUE:**

Lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, un premier projet de règlement no. 468-2018 aux fins de modifier le règlement numéro 354, intitulé "Règlement de zonage" de façon à corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'application, à ajuster le zonage "PUBLIC" à bonifier les normes sur les enseignes, à prévoir le groupe d'usage public à l'extérieur du périmètre urbain et à permettre la conversion d'usage sur droit acquis en zone agricole permanente.

**ADOPTÉE,**

63-03-2018

**10.7 - Résolution, adoption du premier projet de règlement 468-2017, aux fins de modifier le règlement no.354, intitulé "Règlement de zonage"**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 354 fut adopté le 4e jour du mois de février 2008;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 354 AUX FINS DE CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS, AJUSTER LE ZONAGE « PUBLIC » LES NORMES SUR LES ENSEIGNES ET DE PERMETTRE LA CONVERSION D'USAGE SUR DROIT ACQUIS EN ZONE AGRICOLE PERMANENTE;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS :**

**QUE** le Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 468-2018 suivant:

**ARTICLE 1. Titre du règlement**

Le présent projet de règlement est intitulé « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 468-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 354 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS, À AJUSTER LE ZONAGE « PUBLIC », À BONIFIER LES NORMES SUR LES ENSEIGNES, À PRÉVOIR LE GROUPE D'USAGE PUBLIC À L'EXTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN ET À PERMETTRE LA CONVERSION D'USAGE SUR DROIT ACQUIS EN ZONE AGRICOLE PERMANENTE »;

**ARTICLE 2. Objet du règlement**

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 354 adopté par ce Conseil le 4 février 2008, dans les buts suivants :

- Ajuster la terminologie afin de faciliter l'interprétation des règlements d'urbanisme;
- Modifier les dispositions relatives aux enseignes;
- Ajuster la cartographie pour la zone 08-P;
- Adapter certains articles pour en faciliter l'interprétation;
- **Inclure les nouvelles dispositions relatives au remplacement des usages non agricoles (commerces et industries) en zone agricole en vigueur suite à l'adoption du règlement #126-17 de la MRC des Etchemins;**
- **Inclure l'usage « équipement d'utilité publique » dans la zone 26-A;**

**ARTICLE 3. Modifications du règlement 354**

1.

1. : Le règlement numéro 354 intitulé « Règlement de zonage » est par les présentes modifié. (Voir copie complète du règlement 468-2018 en annexe) qui fait partie intégrante de la présente résolution.

#### **ARTICLE 4. modification de la carte de zonage du périmètre urbain**

1.
  1. Le feuillet B de l'annexe 1 du règlement 354, « Plan de zonage du périmètre urbain » est remplacé suite à l'application de l'annexe 3 démontrant la modification suivante :
    1. *Annexe 1 :*  
*Agrandir la zone 09-H à même la zone 08-P;*

#### **ARTICLE 5.**

Avis de motion du présent règlement a été donné le 5 mars 2018

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉE,**

64-03-2018

#### **10.8 - Résolution, demande d'autorisation à la CPTAQ, dossier de Gaétan Poulin et Marcel Fournier**

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur désire acquérir une partie de terrain afin de régulariser l'implantation de son cabanon existant situé entièrement chez le voisin Marcel Fournier;

**CONSIDÉRANT QUE** la partie de terrain que le requérant désire s'approprier existe déjà comme un usage autre qu'agricole, soit résidentiel;

**CONSIDÉRANT QU'**avec l'acceptation de cette demande le propriétaire peut également profiter d'une superficie de terrain supplémentaire pour la mise aux normes éventuelle de l'installation septique;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'autorisation doit être déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), afin d'aliéner et lotir une propriété en zone agricole permanente;

**CONSIDÉRANT QUE** le potentiel agricole des lots concernés par cette demande est de catégorie 7.

**CONSIDÉRANT QUE** le potentiel agricole de la propriété ainsi que les possibilités d'utilisation du lot à des fins agricoles ne sont nullement compromis étant donné que l'utilisation actuelle du site conserve la même vocation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation de la demande ne risque pas de déstabiliser les activités agricoles existantes dans le secteur ni le développement de ces activités. La principale activité agricole que l'on retrouve dans ce secteur est la coupe forestière ;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment d'élevage actif le plus proche est à plus de 2.5 km de la propriété visée par la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande n'a aucun impact sur les ressources eau et sol du secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'homogénéité du secteur ne sera aucunement affectée étant donné qu'il n'y aura aucun changement physique sur le terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande est conforme aux normes en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille appuie la présente demande de

M. Gaétan Poulin qui désire acquérir une portion du lot voisin à caractère résidentiel existant afin de régulariser l'implantation de son cabanon et en recommande l'acceptation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

**ADOPTÉE,**

## **11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

65-03-2018

### **11.1 - Résolution, révision de la politique salariale pour l'embauche des moniteurs (trices) de terrain de jeux**

**CONSIDÉRANT QUE** l'indice des prix à la consommation du Québec a atteint 1,7% au 30 novembre 2017.

**CONSIDÉRANT QUE** la hausse des prix à la consommation affecte les employés et les consommateurs en général;

**CONSIDÉRANT QUE** le salaire minimum passera à 12.00\$ le 1er mai 2018;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le Conseil Municipal de Saint-Camille fixe l'augmentation salariale des employés du terrain de jeux à 12.50\$/l'heure pour 2018.

**QUE** toutes les conditions relatives à cette négociation soient indiquées à la convention de travail des employés municipaux.

**ADOPTÉE,**

66-03-2018

### **11.2 - Résolution, appel de candidatures, moniteurs(trices) de terrain de jeux, saison estivale 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille embauche deux moniteurs (trices) de terrain de jeux pour la période estivale 2018. Sous l'autorité de la directrice générale, les monitrices ou les moniteurs auront la responsabilité d'animer, de divertir et d'encadrer un groupe de jeunes âgés entre 4 et 12 ans.

La durée de l'emploi sera de six semaines, à raison de 40 heures par semaine, du 26 juin au 10 août 2018 avec une pause d'une semaine durant les vacances de la construction, sans possibilité d'accumuler des heures supplémentaires. Le salaire est fixé selon les modalités énumérées à la convention de travail des employés.

**QU'UNE** annonce a été publiée à l'intérieur du bulletin municipal de mars 2018, sur le site web de la municipalité et sur le site du CEMO.

**QUE** le comité de sélection soit composé de Madame Claude Bissonnette, et de la conseillère responsable des loisirs, Mme Rachel Goupil;

**ADOPTÉE,**

67-03-2018

### **11.3 - Résolution, contrat d'adhésion et de tarification pour l'utilisation de la salle d'entraînement**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite accorder à tous les résidents de Saint-Camille le privilège suivant: l'utilisation des installations de la salle d'entraînement appartenant à la Municipalité de Saint-Camille sans frais;

**CONSIDÉRANT QUE** le membre doit signer un contrat et payer le dépôt non remboursable de 25\$ pour la carte d'accès à puce;

**CONSIDÉRANT QUE** le membre en a l'entière responsabilité et ne doit pas la prêter à un non-membre sous aucune considération. Cette carte contient

un code qui est expressément relié à l'inscription et au nom de l'utilisateur et chaque entrée/sortie sont répertoriés dans la base de données de la serrure.

**CONSIDÉRANT QUE** le membre pour avoir accès à la salle d'entraînement devra respecter les clauses du contrat et en prendre connaissance lors de son inscription;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE** la Municipalité adopte le contrat tel que préparé par notre chargée de projet, Mme Claude Bissonnette;

**QUE** le tarif pour la carte à puce sera de 25\$ non remboursable;

**QUE** pour les six (6) premiers mois, l'accès à la salle d'entraînement soit réservé aux citoyens de Saint-Camille, après cette période de 6 mois l'accessibilité aux usagers de l'extérieur de Saint-Camille sera réévaluée.

**QUE** chaque utilisateur devra signer ledit contrat pour pouvoir utiliser les installations de la salle d'entraînement appartenant à la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

**QU'UNE** copie du contrat soit jointe à la présente résolution et en fasse partie intégrante.

**ADOPTÉE,**

68-03-2018

**11.4 - Résolution, demande de commandite, voyage d'anglais, école Arc-en-ciel**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie une commandite de cent dix dollars (110\$) à l'école Arc-en-ciel de Saint-Camille-de-Lellis pour le camp d'anglais à Willsboro dans l'état de New York, qui se tiendra du 7 au 10 mai prochains.

**ADOPTÉE,**

**12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE**

- **Voirie:** M. Marcel Bégin indique qu'un plan préliminaire a été déposé par WSP pour le projet du 2e rang, une vérification sera faite au cours des prochains jours par notre arpenteur, M. Stéphane Lemay, d'Ecce Terra pour vérifier les emprises afin de savoir si nous devons faire des acquisitions à certains endroits.

- **Incendie:** M. Richard Pouliot indique qu'un devis d'appel d'offres est en préparation en prévision de l'acquisition d'un camion incendie pour la Régie des incendies, ce projet de devis sera présenté au prochain conseil d'administration de la régie.

- **Recyclage:** Mme Rachel Goupil indique qu'il y a un nouveau service de récupération des tubulures pour les acériculteurs, elle suggère que nous puissions mettre en place un service de collecte de tubulures, nous prendrons de l'information auprès de M. Vincent Beaudoin de la MRC de Bellechasse, pour savoir si nous avons droit au service de prêt d'un bac de récupération durant la période d'entaillage au printemps. Un suivi sera fait lors de la prochaine séance de travail.

- **Loisirs:** Mme Rachel Goupil indique qu'elle a répondu à un sondage téléphonique avec le Carrefour jeunesse emploi, relativement aux services offerts aux familles, et plus particulièrement pour nos jeunes adolescents et adultes de 13 ans et plus. Elle indique qu'il se tiendra une journée thématique de concertation pour les services offerts aux jeunes. Un suivi sera fait prochainement.

La directrice générale mentionne que la patinoire n'a pas été déneigée ces derniers jours pour ne pas la briser, afin d'avoir la possibilité de la réouvrir s'il fait froid dans les prochains jours. Il y a eu deux redoux, et l'un est survenu durant la semaine où se tenait l'activité Plaisirs d'hiver, nos trois employés ont dû travailler très fort pour que l'activité Plaisirs d'hiver se tienne, du jeudi soir au samedi matin. La patinoire a dû être fermée durant ce redoux, mais elle a été réouverte par la suite. L'activité, Plaisirs d'hiver a connu du succès, environ 75 personnes étaient présents pour glisser, et les conditions étaient idéales.

Pour l'an prochain, nous regarderons les possibilités pour le glaçage de la patinoire, un retour sera fait d'ici l'automne.

- **Signalisation** : M. Jocelyn Pouliot mentionne que la réunion générale Club Quad de la Rivière Daquam aura lieu le 14 mars prochain, il indique que la Municipalité de Saint-Magloire devrait se joindre au Club Quad ce qui va leur permettre d'accueillir les VTT chez eux. Un suivi sera fait prochainement.

- **Maire**:Le maire indique qu'il a assisté à la réunion avec WSP pour le 2e rang, il a aussi donné une entrevue à la radio Bellechasse, Passion-FM, il a assisté au conseil des maires de la MRC des Etchemins, au dîner avec Mme Dominique Vien, Députée de Bellechasse et M. Philippe Couillard, Premier Ministre du Québec, cette rencontre se tenait au restaurant El Toro de Sainte-Justine, il a abordé entre autres le dossier de la fibre optique et certains dossiers économiques. Il a assisté à la soirée de consultation publique pour discuter du plan d'action municipal, à la formation sur les tablettes numériques, au colloque sur la nouvelle loi sur les milieux humides, à la réunion de travail du conseil municipal, à la réunion avec M. Claude Bissonnette de la MRC, à la réunion du comité de transition des OMH, et il a également assisté à la séance régulière du conseil municipal. Il fait un résumé de ces réunions.

### **13 - CORRESPONDANCE**

#### **13.1 - Lettre, demande de commandite, Club de patinage artistique de Lac-Etchemin**

-Lecture est faite d'une demande commandite du Club de patinage artistique de Lac-Etchemin. Il est convenu d'un commun accord de ne pas participer à cette collecte de fonds.

#### **13.2 - Lettre de remerciements de L'Essentiel des Etchemins**

Lecture est faite d'une lettre de remerciements de Mme Claire Bouchard, directrice générale de L'Essentiel des Etchemins.

69-03-2018

#### **13.3 - Lettre demande de commandite, pour la 13e édition des Olympiades de l'école Arc-en-Ciel**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis octroie une commandite de cent cinquante dollars (150\$) à l'école Arc-en-Ciel de Saint-Camille-de-Lellis pour la 13e édition des Olympiades de l'école Arc-en-Ciel de Saint-Camille.

**ADOPTÉE,**

#### **13.4 - Lettre demande de commandite, Miss Teenage Canada (Lesly Bisson)**

Lecture est faite d'une demande de commandite, de Mlle Lesly Bisson pour le concours Miss Teenage Canada. Il est convenu d'un commun accord de ne pas participer à cette levée de fonds.

**14 - VARIA**

Aucun point.

**15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions de l'assistance.

**16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h35.

\_\_\_\_\_  
Adélarde Couture, maire

\_\_\_\_\_  
Nicole Mathieu, directrice générale

**ADOPTÉE**